



2020

DONNEES DES JOUEURS

**UNE STRATÉGIE ORIENTÉE VERS
L'AVENIR POUR LES DONNÉES DES
JOUEURS DANS LE SECTEUR DU
FOOTBALL**

**COLLECTE, PROTECTION ET UTILISATION
DES DONNÉES DE JOUEURS**



CONTENU

INTRODUCTION	3
1. UN INTÉRÊT COMMUN POUR LES DONNÉES DES JOUEURS	5
2. DES NORMES COMMUNES POUR LA COLLECTE, LA PROTECTION ET L'UTILISATION DES DONNÉES DES JOUEURS	6
3. DES EXIGENCES DE GESTION BASÉES SUR DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET LES TYPES DE DONNÉES DE JOUEURS	8
4. LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET L'EXPLOITATION DES DONNÉES DES JOUEURS	9
5. UNE SENSIBILISATION ET DES INITIATIVES PÉDAGOGIQUES	11



INTRODUCTION

Le secteur du football est à la croisée des chemins, et les décideurs du secteur sont confrontés à des défis fondamentaux liés à la transformation numérique du jeu. La révolution technologique du jeu n'affecte pas seulement la diffusion, le marketing et les compétitions, mais aussi les joueurs eux-mêmes. Cet impact inclut la collecte de grandes quantités de données à caractère personnel sur les performances et le bien-être des footballeurs (données des joueurs). L'application et l'utilisation futures des données des joueurs exigent, plus que jamais, des normes et des lignes directrices convenues collectivement. Il est donc essentiel que le secteur du football reconnaisse la nécessité absolue de protéger les droits fondamentaux des joueurs en ce qui concerne leurs données à caractère personnel. Afin de permettre aux joueurs et au secteur du football de tirer profit de la numérisation et des technologies dans cette nouvelle ère, nous avons maintenant besoin d'un programme d'action efficace et tourné vers l'avenir pour le secteur du football national et international. Les priorités d'un tel programme doivent être d'établir des normes et des principes qui régissent la collecte, la protection et l'utilisation des données des joueurs, sur la base des éléments ci-après.

1. **UN INTÉRÊT COMMUN POUR LES DONNÉES DES JOUEURS.** Nous avons besoin que le secteur du football intègre la technologie et la numérisation, avec le soutien d'une stratégie de données orientée vers l'avenir et centrée sur les joueurs. Pour cela, il faut comprendre que les joueurs et les parties prenantes du football ont essentiellement intérêt, ensemble, à utiliser une science et une technologie de pointe afin de stimuler les performances, d'assurer des parcours professionnels durables, de gérer la santé et la sécurité, d'améliorer les technologies de jeu et d'enrichir les expériences des jours de match.
2. **DES NORMES COMMUNES POUR LA COLLECTE, LA PROTECTION ET L'UTILISATION DES DONNÉES DES JOUEURS.** Les données des joueurs sont des données à caractère personnel, dont la protection est de plus en plus reconnue comme un droit fondamental protégé par la loi. Par conséquent, l'utilisation future des données des joueurs exige un engagement collectif fort en faveur d'une stratégie de données centrée sur les joueurs et fondée sur les droits de la personne et l'existence de normes de protection des données à caractère personnel les plus rigoureuses. Afin de tirer profit de l'innovation et de la technologie, des politiques, initiatives, normes et principes spécifiques pour la collecte, la protection et l'utilisation des données des joueurs doivent être établis sur la base des lois existantes de protection de la vie privée telles que le règlement général sur la protection des données (RGPD).
3. **DES EXIGENCES DE GESTION BASÉES SUR DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET LES TYPES DE DONNÉES DE JOUEURS.** Une structure à l'échelle du secteur pour la collecte

de données des joueurs doit être axée sur des objectifs (elle doit identifier les objectifs pour lesquels les données des joueurs seront utilisées et établir la légitimité de cette utilisation) et tenir compte des normes de gestion collectives et individuelles pour les différents types de données des joueurs (à savoir les garanties appropriées pour l'utilisation des données, en fonction de leur sensibilité). Toute approche systématique et centrée sur les joueurs pour gérer les données des joueurs nécessite des normes collectives et des solutions adaptées aux joueurs. Les exigences spécifiques pour la collecte et l'utilisation légales des données des joueurs dépendent non seulement de la finalité pour laquelle les données des joueurs seront utilisées, mais aussi, et c'est important, du type de données des joueurs traitées et de l'environnement explicite dans lequel elles sont collectées.

4. **LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET L'EXPLOITATION DES DONNÉES DES JOUEURS.** L'exploitation commerciale des données des joueurs doit assurer une participation financière adéquate et directe des joueurs. L'utilisation commerciale des données des joueurs dans le cadre de licences de groupe existantes, de contrats privés ou d'autres relations B2B doit permettre aux joueurs de participer aux revenus que leurs propres données génèrent. Cela s'applique en particulier aux futurs modèles commerciaux qui chercheront à intégrer les données des joueurs.
5. **UNE SENSIBILISATION ET DES INITIATIVES PÉDAGOGIQUES.** Une sensibilisation et une formation accrues permettront aux joueurs de comprendre et d'exercer leurs droits et permettront au secteur du football au sens large de connaître et de faire respecter ces droits et de travailler en toute confiance avec les données sensibles des joueurs. Les technologies futures doivent être apprises et pratiquées de manière globale. Il convient de créer des activités communes utiles (réunissant les parties prenantes de l'écosystème) en mettant l'accent sur l'éducation et la formation.

Ce programme d'action pour le secteur du football apportera une contribution significative à une structure stratégique plus solide en matière de données des joueurs, qui permettra aux joueurs, aux clubs, aux ligues et aux fédérations de tirer profit des opportunités que la technologie et l'innovation futures peuvent offrir à ce secteur. La numérisation, l'innovation et les données des joueurs modifient l'environnement du football professionnel de manière inédite, et nous devons travailler ensemble pour le façonner de manière responsable. La FIFPRO s'est engagée à atteindre cet objectif et contribuera activement à sa réalisation.



1. UN INTÉRÊT COMMUN POUR LES DONNÉES DES JOUEURS

COMMENT LE SECTEUR DU FOOTBALL PEUT-IL IDENTIFIER UN INTÉRÊT COMMUN POUR L'UTILISATION DES DONNÉES DES JOUEURS ET LA TECHNOLOGIE FUTURE ?

Les données des joueurs représentent l'un des aspects qui évoluent le plus rapidement (et aussi l'un des plus sensibles) dans la dimension numérique du football. L'utilisation des données des joueurs est une condition préalable essentielle pour le développement d'un jeu moderne et innovant, car les données des joueurs apportent une valeur ajoutée aux joueurs eux-mêmes, aux officiels des clubs, aux officiels des matchs, aux organisateurs des compétitions, aux supporters et aux tiers. Pour rendre les données des joueurs accessibles et pour permettre l'intégration de technologies futures, toutes les parties prenantes du secteur doivent avoir une compréhension commune de leurs intérêts et responsabilités liés, et ce en étroite collaboration avec les joueurs. Ce n'est que si les intérêts de tous les intervenants sont pleinement compris et définis que le secteur du football peut établir la confiance et la responsabilité nécessaires pour utiliser des renseignements personnels sensibles, y compris des données de santé et biométriques, tant dans le contexte de l'emploi que dans le cadre d'une industrie des jeux électroniques en plein essor. Pour exploiter pleinement le potentiel des données des joueurs, le secteur du football doit donc comprendre la position centrale des joueurs sur les questions suivantes :

1. **Les joueurs ont un engagement et un intérêt inhérents à faire évoluer leurs performances grâce à une technologie de pointe** et veulent utiliser des idées innovantes pour construire des parcours professionnels durables. Depuis l'avènement du sport moderne, les joueurs et les athlètes s'efforcent de donner le meilleur d'eux-mêmes et de repousser les limites de la performance athlétique. Cet engagement envers leur travail d'athlètes professionnels les pousse à appliquer et à apprendre des opportunités que la technologie et la science peuvent offrir. Pour le secteur du football, il est donc essentiel de fournir aux joueurs la meilleure et la plus sûre des technologies pour construire leur carrière et contribuer au développement du jeu.
2. **Pour que les joueurs puissent faire confiance à la technologie et l'utiliser, il faut des normes de protection adaptées** qui tiennent compte de la sensibilité des données de santé et biométriques, assurent des niveaux appropriés de transparence des informations et garantissent l'existence de bases juridiques valables pour le traitement de leurs données. Le contexte professionnel spécifique d'un athlète, combiné à une courte carrière dans le secteur des sports d'équipe de premier plan au niveau mondial, exige non seulement les normes de protection juridique des données personnelles les plus rigoureuses, mais aussi des solutions sur mesure pour permettre aux joueurs de faire valoir leurs droits dans la pratique.

3. **Les joueurs veulent que le jeu se modernise et bénéficie de technologies de jeu** pour offrir une meilleure expérience de jeu aux joueurs, aux officiels et aux supporters. Cela inclut des technologies liées aux lois du jeu telles que l'arbitrage vidéo ou la technologie de la ligne de but, ainsi que les possibilités de mieux protéger la santé et la sécurité des joueurs grâce à des rediffusions vidéo instantanées pour les blessures à la tête et autres commotions cérébrales.
4. **Les joueurs reconnaissent le rôle prépondérant des clubs et des organisateurs de compétitions** pour stimuler la technologie et l'innovation dans le jeu. Dans ce contexte, les joueurs sont conscients que leurs données contribuent de manière significative (I) à stimuler l'engagement, (II) à promouvoir le jeu et (III) à offrir une meilleure expérience aux supporters et aux autres parties prenantes du secteur.
5. **Seule une approche collective peut apporter une valeur ajoutée à l'ensemble du secteur du football.** La mise en place d'un cadre stratégique de données centrée sur les joueurs permet au secteur du football de bénéficier de manière mutuelle et de la meilleure façon possible des innovations futures dans un environnement sectoriel axé sur les données. Ce n'est que si les normes nécessaires pour la collecte, la protection et l'utilisation des données des joueurs sont convenues collectivement avec les joueurs que le potentiel peut être pleinement exploité.

2. DES NORMES COMMUNES POUR LA COLLECTE, LA PROTECTION ET L'UTILISATION DES DONNÉES DES JOUEURS

QUELLES SONT LES NORMES REQUISES POUR UNE POLITIQUE DE DONNÉES COLLECTIVE ET CENTRÉE SUR LES JOUEURS ?

Les données des joueurs sont protégées par la loi. Une réglementation intelligente pour la collecte, la protection et l'utilisation des données des joueurs devrait donc apporter une plus grande sécurité juridique et une meilleure protection à toutes les parties prenantes, y compris les joueurs, les clubs et les organisateurs de compétitions. Pour stimuler l'innovation, les mesures de sauvegarde et les réglementations du secteur doivent suivre une approche centrée sur le joueur, mais laisser une place aux exigences des parties prenantes et aux nouvelles technologies. Les solutions doivent être adaptées (I) aux cadres juridiques actuels tels que le RGPD, (II) aux conditions et à la dynamique du jeu, comme l'exige un marché de l'emploi mondial et mobile, (III) à la sensibilité spécifique de la collecte de données sur les performances personnelles des joueurs dans un contexte de relation de travail, et enfin (IV) aux besoins des joueurs et des autres parties prenantes du secteur. Une telle structure stratégique devrait



répondre aux préoccupations actuelles concernant le traitement des données des joueurs et coordonner des solutions globales afin de garantir des normes applicables à l'ensemble du secteur, tout en assurant une plus grande sécurité juridique pour tous.

1. **Les droits des joueurs relatifs à leurs données personnelles sont basés sur les lois de protection des données applicables telles que le RGPD** qui établit un cadre clair quant aux normes et principes relatifs à la collecte, la protection et l'utilisation des données à caractère personnel.¹ Par données des joueurs, on entend ici toute information relative aux joueurs, qui relèverait de la définition des « données à caractère personnel » énoncée à l'article 4 du RGPD. Des normes de protection adaptées sont nécessaires en fonction du type de données des joueurs (par exemple, données d'événements, données de suivi, données biométriques et données de santé) et de l'application spécifique des normes et réglementations du secteur à celles-ci.
2. **Reconnaissance d'une « Charte des droits des joueurs »** pour le traitement des données des joueurs afin de garantir l'application pratique des droits des joueurs dans le secteur du football conformément au RGPD. Une charte des droits des joueurs identifierait les droits spécifiques des joueurs concernant leurs propres données, et permettrait de mettre en œuvre directement le RGPD dans l'environnement de travail spécifique au secteur du football.
3. **Application directe de la Charte des droits des joueurs par le biais de solutions technologiques** intelligentes pour donner une applicabilité et un effet directs, permettant au joueur d'exercer les droits qui lui sont accordés par la loi. Le développement d'une plateforme technologique intelligente permet au secteur du football de mettre en place un cadre réglementaire applicable qui offre des garanties suffisantes pour que les joueurs et les responsables du traitement des données puissent bénéficier de grandes quantités de données de joueurs avec un plus grand degré de sécurité juridique, tout en veillant à ce que les droits des joueurs soient gérés en temps voulu.
4. **Les politiques spécifiques relatives aux données des joueurs nécessitent des accords collectifs avec les syndicats de joueurs** afin d'identifier des principes communs pour la collecte, la protection et l'utilisation de ces données. Il faut pour cela une approche adaptée mais coordonnée au niveau national et international entre les syndicats de joueurs, les clubs, les fédérations et les organisateurs de compétitions afin de veiller à la pertinence des normes universelles sur le marché local.

¹ Le RGPD constitue la principale norme mondiale en matière de réglementation de la protection des données individuelles et collectives. Bien que les cadres juridiques diffèrent dans le monde entier, un nombre croissant de cadres juridiques prévoient des normes de protection toujours plus rigoureuses pour la collecte et l'utilisation des données privées. La FIFPRO et la FIFA estiment que le RGPD constitue actuellement le principal cadre de référence pour la gestion des données relatives aux joueurs.

3. DES EXIGENCES DE GESTION BASÉES SUR DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET LES TYPES DE DONNÉES DE JOUEURS

COMMENT LE SECTEUR DU FOOTBALL PEUT-IL GÉRER UN CADRE ACTIF ET ORIENTÉ VERS L'AVENIR DE GESTION DES DONNÉES DES JOUEURS ?

Outre les principes énoncés ci-dessus, un cadre actif et tourné vers l'avenir de gestion des données des joueurs est une condition préalable indispensable à la collecte légale et à l'utilisation future des données des joueurs. Pour exploiter pleinement les avantages que la numérisation peut offrir à tous dans le secteur du football, les clubs, les ligues et autres organisateurs de compétitions doivent établir une base juridique pour la collecte des données des joueurs. Par ailleurs, l'utilisation spécifique des données des joueurs doit être clairement communiquée à ces derniers et doit se limiter (I) aux performances et au bien-être, (II) aux technologies pendant le jeu et autres technologies liées au jeu (par exemple, VAR, etc.) et (III) aux activités commerciales communes. Afin de collecter des types de données spécifiques sur les joueurs, comme les données biométriques ou de santé (qui sont classées dans le RGPD comme des catégories « spéciales » ou « sensibles » de données à caractère personnel), il faut un niveau de protection et de gestion plus élevé.

1. **Il est essentiel d'établir une base juridique pour le traitement des données** afin de se conformer à la loi et d'informer les personnes concernées de leurs droits. Il n'existe qu'un petit nombre de bases juridiques disponibles pour le traitement des données des joueurs et il est important que les parties prenantes du secteur identifient la base appropriée avant de commencer tout traitement. En outre, les fondements juridiques pertinents doivent être communiqués au joueur, car différents droits des joueurs s'attachent à différentes bases juridiques et il est essentiel que les joueurs comprennent leurs droits.
2. **Un objectif clair pour la collecte et l'application des données des joueurs** est une exigence fondamentale posée par la loi et un élément important pour garantir la confiance des joueurs. L'objectif et l'utilisation des données du joueur doivent être communiqués au joueur dans un langage accessible, clair et simple. La collecte de données de joueurs sans une compréhension claire de leur application et sans la capacité et les ressources nécessaires pour appliquer et gérer les données comporte un risque élevé pour l'ensemble du secteur du football - menaçant non seulement le soutien des joueurs, mais comportant des risques juridiques et financiers pour le secteur.
3. **L'application et l'utilisation des types de données des joueurs doivent être définies collectivement** et doivent respecter les intérêts et les besoins du joueur. Les grandes



catégories telles que (I) performance et bien-être, (II) technologies dans le jeu et autres technologies liées au jeu (par exemple VAR, etc.), et (III) activités commerciales communes doivent bénéficier d'exemples concrets d'utilisation pour identifier le soutien des joueurs et leur représentation collective.

- 4. Une protection spécifique et des exigences de gestion adaptées aux types et à l'utilisation des données des joueurs** sont essentielles pour refléter les différentes natures de données disponibles. Les données relatives aux événements et au suivi nécessitent un niveau de protection et des normes de gestion différents, par rapport aux données biométriques ou sanitaires individuelles. La collecte et l'utilisation actives de ces types de données sensibles sur les joueurs exigent une application pratique des droits individuels par le biais d'une infrastructure technologique dédiée fournie au joueur. Cela signifie que le joueur doit pouvoir autoriser et restreindre l'accès à ces types de données librement et à tout moment. En outre, l'utilisation spécifique de certains types de données de joueurs exige des normes de protection et de gestion adaptées à ces derniers. Cela s'applique surtout aux applications liées à la performance et au bien-être.
- 5. La réglementation de l'accès aux données des joueurs et la portabilité de ces données** sont des critères essentiels pour tirer pleinement parti des avantages que la technologie des données des joueurs pourra offrir aux joueurs et au secteur. L'accès aux données des joueurs doit être clairement défini en fonction des rôles et des responsabilités et doit éviter les abus et les conflits d'intérêts. Cela nécessite des spécialistes hautement qualifiés pour analyser et interpréter les données à caractère personnel sensibles. En outre, un marché de l'emploi très mobile et mondial exige que les joueurs accèdent à leurs données à caractère personnel et les transfèrent tout en garantissant une application cohérente des données à des fins de performance et de bien-être. Un cadre de gestion des données des joueurs actif et orienté vers l'avenir doit donc assurer la transférabilité des données à caractère personnel et supprimer les obstacles à la portabilité des données.

4. LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET L'EXPLOITATION DES DONNÉES DES JOUEURS

QUE DEVRAIENT ENVISAGER LES STRATÉGIES COMMERCIALES POUR LES DONNÉES DES JOUEURS ?

Les données des joueurs constituent une ressource émergente pour le secteur du football. Aujourd'hui déjà, les données des joueurs sont utilisées non seulement pour fusionner la technologie dans le jeu et l'analyse tactique, mais aussi pour élargir la couverture et fournir des informations supplémentaires afin d'intéresser le public. En outre, les données des joueurs sont

de plus en plus utilisées à la base de nouveaux modèles commerciaux et services dans le secteur numérique du football, tels que les plateformes de prospection, les services d'intégrité, la ludification et les solutions de paris. Il ne fait donc aucun doute que les données à caractère personnel que les joueurs génèrent dans le cadre de leur travail et de leur emploi ont une valeur indispensable. Pour l'utilisation et l'exploitation commerciale des données des joueurs, il est donc fondamental pour le secteur du football qu'il y ait un accord collectif et individuel avec les joueurs en place qui assure non seulement le niveau adéquat de consentement pour l'utilisation des données (lorsque la législation sur la protection des données l'exige) mais aussi une participation directe à la valeur commerciale de leurs propres données. Il est donc impératif d'établir des garde-fous et des mécanismes solides pour garantir aux joueurs un juste retour financier sur les revenus générés par l'exploitation commerciale de leurs données à caractère personnel.

1. **Les données des joueurs ne sont pas des informations publiques, disponibles gratuitement.** Les données des joueurs sont des données à caractère personnel qui sont générées dans le cadre professionnel du travail et de l'emploi. Les données peuvent être directement liées à une personne identifiable et comprennent souvent des informations à caractère personnel sensibles. Le simple fait que les données des joueurs soient en partie publiques et qu'elles concernent souvent des personnalités publiques ne suffit pas à supposer qu'il s'agit d'informations publiques, disponibles gratuitement. En fait, les services offerts par des tiers montrent clairement que les données des joueurs sont des données à caractère personnel précieuses qui peuvent être commercialisées en dehors du simple cadre de la relation de travail.
2. **La participation directe des joueurs à toute exploitation commerciale de leurs données** est un principe clé pour toute approche commerciale des données des joueurs et doit être négociée avec ceux-ci avant que les droits d'accès ou d'utilisation puissent être accordés. Les joueurs ont de multiples droits liés au traitement de leurs données et peuvent s'opposer au traitement, retirer leur consentement et demander la suppression de leurs données. Afin d'établir une base stable pour le traitement, il peut être nécessaire de conclure des accords commerciaux avec les joueurs. Sur la base d'accords collectifs ou individuels, les joueurs peuvent envisager de renoncer à leurs droits de participation commerciale pour des raisons telles que la promotion de l'emploi, la recherche scientifique ou d'autres raisons pertinentes et importantes pour le joueur. Enfin, les joueurs doivent avoir le droit de commercialiser des données de joueurs individuels en dehors des licences de groupe ou des accords collectifs, dans la mesure où ils le jugent approprié.
3. **Les droits d'accès et d'utilisation des données des joueurs accordés à des tiers doivent être conformes au cadre juridique.** Les accords de licence existants entre les parties prenantes du secteur du football ne sont probablement pas conformes et devraient être négociés avec/acceptés par les joueurs. Pour que les joueurs puissent contrôler leurs



données, le transfert de données de joueurs à un tiers devrait être soumis au consentement des joueurs ou ce transfert pourrait être autorisé sans consentement uniquement dans la mesure où le transfert est effectué dans un but prédéfini dans l'intérêt du joueur. Lorsque les données des joueurs sont ensuite transférées de cette manière, un tiers destinataire doit être soumis à un régime contractuel qui exige que les données des joueurs soient protégées selon les mêmes normes que celles convenues avec le responsable initial du traitement des données (avec la possibilité pour le joueur de faire respecter ces conditions).

4. **L'utilisation illicite des données des joueurs par des tiers est une préoccupation croissante.** L'utilisation des données des joueurs par des tiers doit reposer sur un fondement juridique établi et les joueurs doivent être informés de ce traitement (et de leurs droits en la matière). Lorsque les données des joueurs ont été collectées dans un but précis, elles ne peuvent pas être transférées à un tiers pour une nouvelle finalité distincte. Dans certains cas, le consentement du joueur sera requis (soit en raison d'une exigence légale, soit d'une exigence contractuelle telle que décrite ci-dessus). Il faut empêcher l'utilisation illicite des données des joueurs par des tiers qui opèrent sans accord de licence direct et sans accord collectif ou individuel des joueurs, en partant du principe que ces données sont accessibles au public et donc qu'il s'agit d'informations gratuites.

5. UNE SENSIBILISATION ET DES INITIATIVES PÉDAGOGIQUES

COMMENT POUVONS-NOUS GARANTIR UNE APPROCHE RESPONSABLE DES DONNÉES DES JOUEURS ?

Pour toutes les parties prenantes du secteur du football, il sera important de comprendre les défis sensibles et spécifiques liés à l'utilisation des données des joueurs dans le cadre d'une relation de travail. La relation de travail entre les employeurs et les joueurs n'est pas de nature à garantir que le consentement de ces derniers est donné librement, de manière précise, éclairée et sans ambiguïté. L'adoption d'une approche créative, proactive et constructive dans le contexte du traitement des données dans l'environnement de travail sera donc cruciale. Un manque de sensibilisation à cet égard peut actuellement être observé à tous les niveaux du secteur. Il convient d'identifier et de concevoir des approches concertées qui soulignent l'intérêt commun que les associations, ligues et clubs nationaux ont à travailler avec les joueurs et leurs syndicats pour développer un secteur durable fondé sur la protection et l'exploitation des données des joueurs.

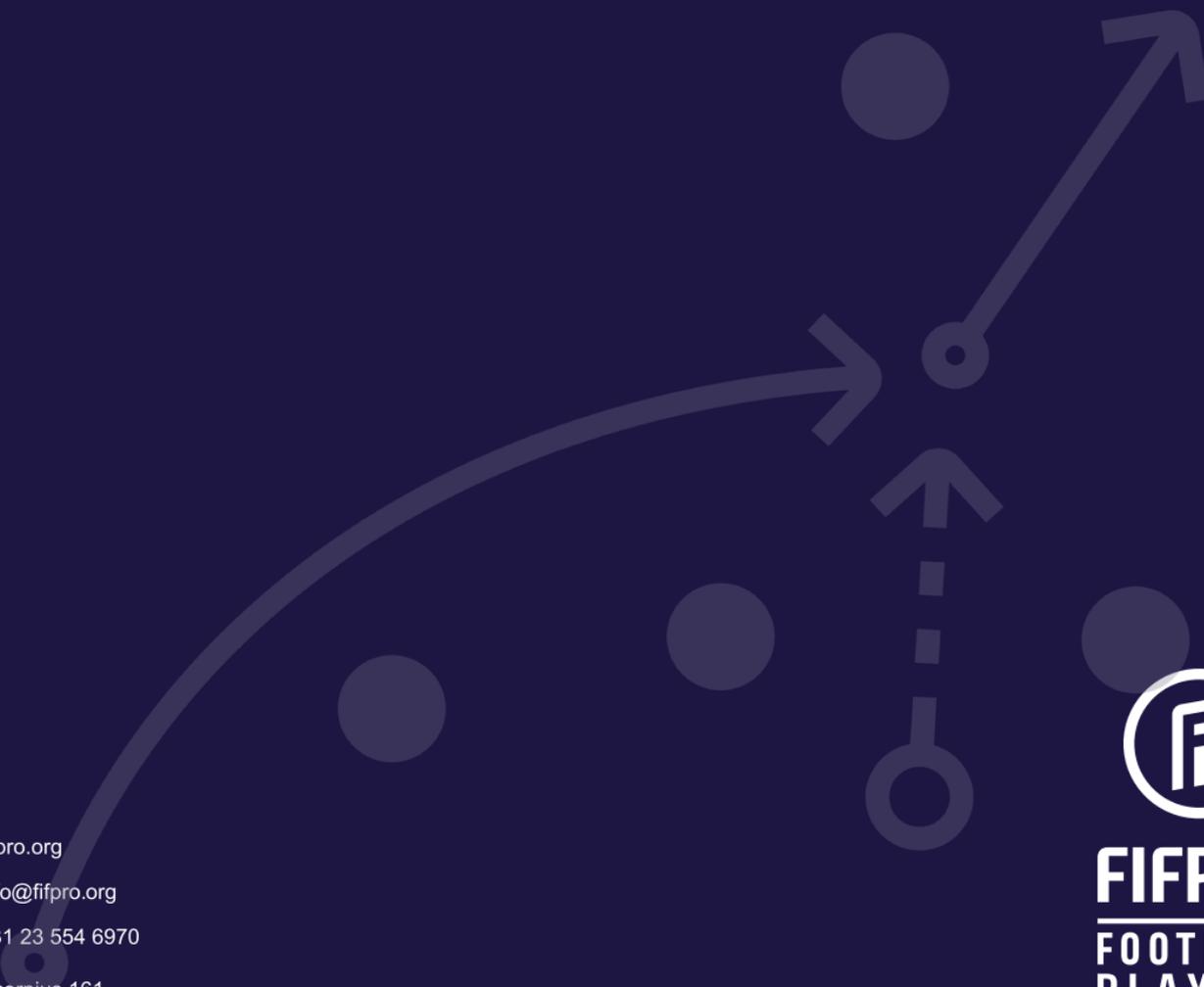
1. **Le cadre juridique, les concepts et les questions entourant les données à caractère personnel doivent être expliqués** en termes simples afin de s'assurer que non seulement les joueurs, mais aussi les entraîneurs, le personnel médical, les recruteurs et les

dirigeants comprennent les défis et les ramifications inhérents au traitement des données des joueurs (et, en particulier, des données sensibles des joueurs). Il convient d'adopter une approche claire, globale et pratique.

2. **Les joueurs doivent être informés de la finalité précise et de l'utilisation de leurs données.** Trop souvent, les joueurs constatent que de grandes quantités de données à caractère personnel sont collectées sans qu'aucune information n'ait été donnée avant la collecte (ni aucun retour d'information concernant son utilisation par la suite). Les joueurs doivent être sensibilisés aux technologies utilisées pour collecter leurs données et devraient recevoir une formation et un enseignement sur les possibilités et les défis de la technologie utilisées pour les superviser (ainsi que sur leurs droits d'accès, de mise à jour, de demande de suppression et de transfert des données, entre autres).

3. **Les joueurs doivent disposer de solutions technologiques** pour faire valoir leurs droits et gérer l'accès à leurs propres données. Une telle solution technologique fournit aux joueurs des outils pratiques en temps réel pour gérer les données des joueurs, y compris les données sensibles (par exemple, les données biométriques et de santé).

4. **Des programmes éducatifs et de sensibilisation communs et/ou synchronisés** doivent être mis en place avec les parties prenantes du secteur du football pour promouvoir l'importance et la convergence de leurs intérêts en vue de développer un environnement durable en ce qui concerne les données des joueurs. Il est essentiel que non seulement les joueurs, mais aussi les clubs, les ligues et les associations nationales se sentent à l'aise pour demander ou se voir demander quelles données sont collectées et comment elles sont utilisées.



 fifpro.org
 info@fifpro.org
 +31 23 554 6970
 Scorpius 161
2132 LR Hoofddorp
The Netherlands



FIFPRO
FOOTBALL
PLAYERS
WORLDWIDE